

# **Rapport du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2015**

## **Préavis N°02/2016**

## I. Généralités

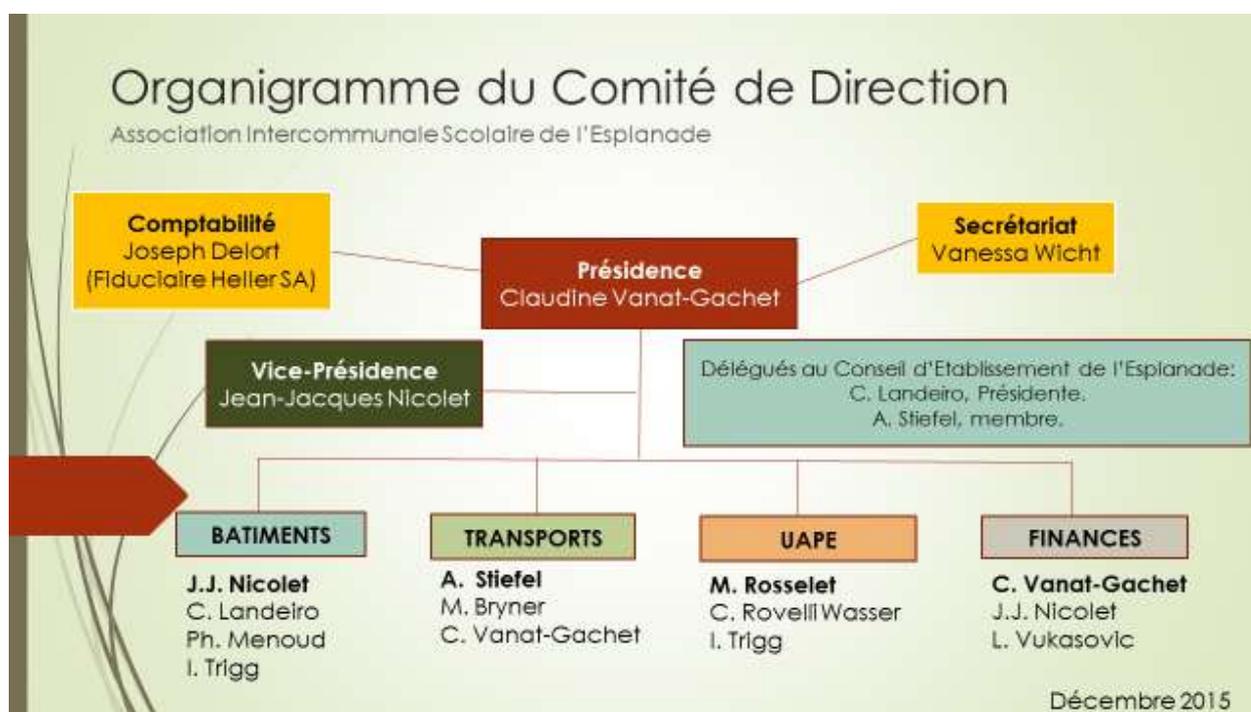
Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les Communes et conformément à l'article 41 du règlement du Conseil intercommunal de l'AISE, le Comité de Direction (CoDir) a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion de l'année 2015.

Le Comité de Direction s'est réuni à 33 reprises pour traiter des affaires courantes de la problématique scolaire de nos villages entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

### Composition du CoDir au 31 décembre 2015 :



### Population scolaire

Au 31 décembre 2015, Le CoDir était au service de 1182 élèves contre 1197 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Collaborateurs :

L'AISE compte en décembre 2015 : 10 collaborateurs dont une secrétaire, un boursier et 8 surveillants.

### Préavis du CoDir

Au cours de l'année 2015, l'autorité exécutive a présenté 7 préavis au Conseil intercommunal lors des séances suivantes :

**Séance du 30 avril 2015:**

Préavis N° 01/2015 : Comptes 2014.

Préavis N° 02/2015 : Gestion de l'année 2014.

**Conclusion de la séance du 30 avril 2015 :**

- Approuvé le préavis du CoDir sur les comptes de l'année 2014 – préavis N° 01/2015.
- Approuvé le préavis du CoDir pour la gestion de l'année 2014 – préavis N° 02/2015.

**Séance du 16 juin 2015 :**

Préavis N° 03/2015 : Demande d'un crédit de dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 60'000.00.

Préavis N° 04/2015 : Demande d'achat de mobilier et de matériel pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Préavis N° 05/2015 : Demande d'achat de tableaux interactifs pour la rentrée scolaire 2015-2016.

**Conclusions de la séance du 16 juin 2015 :**

- Accepter la demande de crédit de dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 60'000.00 pour le poste de boursier de l'AISE - Préavis N° 03/2015.
- D'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour un montant global maximum de CHF 290'000.- pour le primaire.
- D'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour un montant global maximum de CHF 20'000.- pour le secondaire.

Les sommes prélevées viendront en augmentation des comptes achat de mobilier primaire 510.3112.00 et matériel primaire 510.3116.00 et achat de mobilier secondaire 520.3112.00 et seront toutes compensées par le fonds de renouvellement du mobilier 9102.00 - Préavis N° 04/2015.

- D'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de 9 tableaux interactifs pour un montant global maximum de CHF 86'000.-.

Cette somme viendra en augmentation du compte achat matériel primaire et secondaire, comme détaillé dans le préavis et sera compensée par le fond de renouvellement du mobilier 9102.00 - Préavis N° 05/2015.

**Séance du 28 octobre 2015:**

Préavis N° 06/2015 : Demande de modification de l'article 30 des statuts de l'AISE.

Préavis N° 07/2015 : Budget 2016

**Conclusions de la séance du 28 octobre 2015:**

- D'accepter la modification de l'article 30 des statuts au sujet du délai d'adoption du budget par le Conseil Intercommunal, soit, « Son budget doit être adopté par le Conseil intercommunal deux mois avant le début de l'exercice » - Préavis N° 06/2015.

- D'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2016 tel qu'amendé :
  - a. Limiter au budget 2016, la somme des comptes « Le Vaud-entretien » 510.3140.00 / 01 / 02 à CHF 80'000.00 en lieu et place de CHF 105'926.00 en diminuant le poste des frais d'entretien de Le Vaud 510.3140.02 à CHF 10'000.00.
  - b. Déduire le montant de CHF 40'000.00, au compte « loyers primaires » 510.3161 pour les 4 classes non conventionnées de Begnins.

### **Faits marquants en 2015**

L'année 2015 a été riche en événements et a commencé sur les chapeaux de roues. En effet, ce n'est qu'après un référendum qui n'a pas abouti puis, une opposition levée, que la construction des classes en éléments modulaires a enfin pu démarrer en avril. Que de temps perdu ! Finalement, c'est avec un grand soulagement que les huit classes de Le Vaud ont pu être inaugurées en août.

Sans la disponibilité et l'engagement total du Dicastère des bâtiments, des architectes, de la Commune de Le Vaud et de tous les corps de métiers associés, cette belle école mobile, première propriété de l'AISE, n'aurait jamais pu voir le jour en si peu de temps.

La rentrée d'août a aussi été marquée par une grande nouveauté, à savoir l'harmonisation de toutes nos cantines. Un travail conséquent a été nécessaire pour enregistrer les inscriptions de près de 550 élèves. Le programme informatique qui a été créé pour l'occasion a permis à notre secrétaire de gérer cette harmonisation de main de maître. Toutes les responsables des cantines ont été formées et après quatre mois de rodage le bilan est positif. Grâce à cette harmonisation, tous les élèves peuvent être accueillis à midi sur chaque site et paient le même montant en fonction de leur degré de scolarité. Cette organisation du parascolaire va certainement être reprise dans d'autres Associations et a été saluée par les autorités du Canton.

Comme chaque année, les enclassements définitifs sont communiqués début juillet. Les transports scolaires pour cette rentrée d'août sont quelque peu simplifiés du fait de la mise en place des pôles HarmoS. Grâce au programme informatique, ce travail fastidieux est rendu plus efficace et rapide. Cependant, une modification de la facturation, imposée par la communauté tarifaire de Mobilis, nous a donné bien du fil à retordre car nous ne pouvons plus bénéficier d'un forfait annuel pour les élèves sans abonnement et CarPostal ne peut plus accepter de transporter des écoliers sans titre de transport valable sur eux. Malgré plusieurs séances de conciliation, nous n'avons toujours pas trouvé de solution qui convienne à la Direction de l'école. Ce point devra être repris début 2016 avec tous les partenaires, afin d'éviter de devoir transporter par minibus tous les élèves se rendant à la piscine, à la gym ou à la bibliothèque. Ceci pour des raisons économiques évidentes.

A la rentrée d'août, la nouvelle école de Begnins est occupée par quatre classes qui accueillent essentiellement les élèves de 1P-4P de Burtigny et Begnins, ainsi que d'une classe de 5P composée uniquement d'élèves de Begnins. Comme il manque une classe sur le site scolaire de Coinsins et que la Commune de Le Vaud doit encore fournir six classes supplémentaires, deux classes d'élèves de 5P-6P sont ouvertes à Bassins ainsi qu'une classe de 5P à Begnins. Cette solution provisoire a été négociée avec la Direction et validée par la DGEO pour une durée maximum de deux ans. Une fois les réalisations effectuées dans ces deux villages, tous les pôles HarmoS seront établis définitivement.

Les négociations avec la Commune de Begnins sont à bout touchant concernant le financement du rez-de-chaussée de la nouvelle école, surface utilisée pour accueillir le restaurant scolaire secondaire ainsi que l'économat.

Une convention entre les deux parties est en cours d'élaboration et doit être validée par le Conseil Communal de Begnins puis par le Conseil Intercommunal de l'AISE.

Le groupe de travail qui planche sur la révision de nos statuts est toujours actif. Nous espérons pouvoir proposer les nouveaux statuts avant la fin de la législature en cours.

Les réunions organisées avec les Associations scolaires de la Côte (huit pour l'instant) durant l'année nous ont permis d'avoir une vision commune sur le rôle et les obligations des politiques concernant les écoles. Il est d'autant plus important de pouvoir se concerter, compte tenu du fait que la DGEO souhaite vivement que les accords Etat-Communes soient remis à zéro dans tout le Canton. Notre association est en cours de passation de ces tâches qui sont effectuées par l'école jusqu'à la fin de l'année 2015. Il s'agit essentiellement de la facturation des camps et courses scolaires, de la comptabilité de l'Esplanade et de la prévention. Un travail en commun avec la Direction de l'Esplanade et une bonne collaboration nous permettront de reprendre la gestion de ces tâches de manière sereine et efficace à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. De plus, la DGEO nous a appuyé dans cette démarche et a accepté de nous rencontrer lors de plusieurs séances de travail.

**Dossiers réalisés et en cours :**

- Construction des huit classes en modulaire sur le site de Le Vaud. **Réalisé**
- Mise en place des pôles HarmoS. **Réalisé**
- Harmonisation des cantines. **Réalisé**
- Financement des surfaces du nouveau restaurant secondaire de Begnins. **Finalisation**
- Reprise de l'enveloppe pédagogique, avec la Direction des écoles et la DGEO. **Finalisation**
- Accords Etat-Communes : avec la Direction des écoles et la DGEO. **Finalisation**
- Révision des statuts de notre Association. **En cours**
- Règlement des transports. **En cours**
- Révision du règlement du Conseil Intercommunal de l'AISE. **En cours**

**A fin décembre 2015, les groupes de travail en cours sont les suivants :**

Révision des statuts : *Anne Stiefel, Ipek Trigg, Jean-Jacques Nicolet et Laurent Vukasovic.*

Règlement des transports : *Martin Bryner, Anne Stiefel et Claudine Vanat-Gachet.*

En conclusion, un travail conséquent a été fourni par le CoDir en 2015. Cette tâche ne serait pas possible sans le travail, l'appui et la disponibilité de notre secrétaire Vanessa Wicht, ainsi que de Joseph Delort et son équipe, de la fiduciaire Heller SA. Notre Association a fait un grand pas cette année, avec le premier achat de huit classes en modulaire, la mise en place des pôles HarmoS et l'harmonisation des cantines. De plus, trois UAPE, dès la rentrée d'août 2015 accueillent les élèves en périodes extra scolaires, sans compter toutes les AMF (accueillantes en milieu familial). Cette offre répond aux besoins d'un grand nombre de parents.

Néanmoins, de nombreux défis nous attendent et il est souhaitable que les dix Communes membres de notre Association aient une vision commune concernant le domaine scolaire et parascolaire. Les décisions prises à la majorité doivent être soutenues par tous et permettre à l'AISE d'avancer sereinement. Cette année n'a été que trop marquée par des conflits déclenchés par une Commune qui est pourtant membre de notre Association. En parallèle, le CoDir a également dû faire face à de nombreuses divergences de positions avec la Direction de l'Esplanade. Il est souhaitable que l'énergie de chacun soit utilisée à bon escient. Le Conseil Intercommunal nous a montré sa confiance et nous espérons qu'il continuera de nous soutenir en 2016 malgré le changement de législature. Un grand merci à tous les membres du Conseil Intercommunal, à son Président ainsi qu'à tous mes collègues du CoDir.

Claudine Vanat-Gachet

**I. FINANCES – Membres au 31 décembre 2015 : Mme Claudine VANAT-GACHET (rapporteur), M. Jean-Jacques NICOLET, M. Laurent VUKASOVIC.**

**Rapport de gestion 2015 du Dicastère des Finances de l'AISE**

Après une année de collaboration, nous pouvons affirmer que le mandat octroyé à M. Delort, boursier, nous donne entière satisfaction et correspond à nos attentes et aux besoins de notre Association.

Le choix d'externaliser la gestion comptable a été judicieux.

Concernant la construction des huit classes en éléments modulaires sur le site scolaire de Le Vaud, il a été plus difficile que prévu de trouver un financement pour l'achat des modules, car les investisseurs, de nos jours, ne souhaitent plus prendre aucun risque. Néanmoins, la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), partenaire de longue date des Communes vaudoises, nous a accordé sa confiance pour ce projet.

Les difficultés financières d'une Commune membre n'ayant pas payé ses acomptes durant plusieurs mois, nous a contraint, par manque de liquidités, à puiser dans le fonds du compte de renouvellement du mobilier, ceci afin d'honorer les factures courantes et ne pas mettre en péril le bon fonctionnement de l'AISE.

Cette situation délicate s'est heureusement réglée à la fin de l'année. Le compte de réserve pour le renouvellement du mobilier sera réalimenté en 2016.

Le Dicastère des finances ne peut que rappeler aux dix Communes membres de notre Association l'importance de respecter l'échéancier des acomptes mensuels, à savoir des paiements d'avance, comme le stipulent nos statuts.

Compte tenu de la situation économique incertaine, le Dicastère des finances continuera à œuvrer afin de maîtriser les dépenses liées à l'enseignement, poste important dans les finances communales.

**II. BATIMENTS – Membres au 31 décembre 2015 : M. Jean-Jacques NICOLET (rapporteur), Mme Chantal LANDEIRO, Mme Ipek TRIGG, M. Philippe MENOUD.**

**Rapport 2015 du Dicastère des Bâtiments de l'AISE**

L'année 2015 aura été riche en péripéties et a gardé le dicastère des bâtiments bien occupé.

D'abord un petit rappel : Le Vaud a été choisie comme pôle 5P-8P pour les Communes du haut et l'AISE s'est vue contrainte, afin de fournir une partie des locaux nécessaires au fonctionnement de ce pôle, de construire huit classes. Une construction en éléments modulaires a été l'option choisie pour la rentrée 2015, le but étant d'absorber le pic démographique prévu et de permettre d'attendre la complétion des six nouvelles classes projetées sur le site scolaire de Le Vaud.

En date du 27 novembre 2014 le CoDir a proposé au Conseil Intercommunal les préavis N°07/2014 & N°08/2014, l'un pour la location d'un bâtiment modulaire de huit classes et le second pour l'attribution d'un mandat d'architecte.

Au final, l'AISE a mandaté le bureau d'architecte Strambinihussong Sàrl et le Conseil Intercommunal a amendé le préavis N°07/2014 en demandant l'achat des modules et en autorisant le CoDir à emprunter la somme nécessaire.

Ce bâtiment modulaire, peut être démonté partiellement ou en totalité. On peut alors l'installer dans une autre Commune et/ou le vendre. A ce sujet, l'AISE s'attend à une recrudescence du nombre d'enfants dans les Communes du bas. Un autre avantage de ce type de construction est la rapidité de mise en œuvre puisque la construction des fondations et l'assemblage des modules s'effectuent simultanément.

Notre tâche la plus importante a bien sûr été la construction de ces huit classes pour répondre au mandat qui nous a été confié par le Conseil Intercommunal. Tous les processus se sont déroulés à flux tendus à cause des délais très courts et aussi à la propension de certains à faire capoter le projet au détriment des enfants. Toutes les Communes membres de l'AISE n'étant pas d'accord sur le mode de financement du projet, un référendum a été lancé mais il n'a pas abouti.

Il faut noter que les difficultés rencontrées n'ont pas découragé le Dicastère. Bien au contraire, elles ont dopé son énergie.

Les architectes Strambini et Schüll ont accepté de travailler au forfait et ont géré ce chantier de main de maître. Ils nous ont accompagnés tout au long du projet en élaborant l'appel d'offre publique pour les modules et l'appel d'offre pour les fondations. Ils ont constamment gardé en ligne de mire notre budget tout en cherchant des solutions étant esthétiques et durables.

Nous avons constitué avec eux une équipe de choc et au final le CoDir est fier d'avoir pu mener à bien ce projet dans un délai aussi court, avec un bâtiment agréable à vivre et équipé des dernières technologies. Finalement ce nouveau bâtiment scolaire, propriété de l'AISE, a ouvert ses portes au jour et à l'heure prévus.

L'objectif de fournir des pôles distincts pour les 1P-4P, 5P-8P et 9S-11S étant sur le point d'être atteint, nous avons pu faire évacuer les derniers éléments modulaires sur le site de Begnins et ainsi redonner son visage initial à la place engazonnée devant le collège de l'Esplanade.

Un autre événement marquant de l'année fut l'aménagement de plusieurs classes sur notre arrondissement ; un déménagement mémorable ; des échanges de matériel entre tous les pôles nouvellement créés ; de nombreuses livraisons pour le nouveau bâtiment nommé « Eole » et la création de salles spéciales sur Le Vaud (une salle ACT, une salle de dessin et une salle de couture). Nous avons aussi profité de ces commandes pour compléter le mobilier sur d'autres sites scolaires. A la demande du CoDir, la DGEO a accepté de prendre en charge le 50% de la facture du déménagement.

Durant cette année 2015, la construction d'un nouveau bâtiment à Saint-George est en cours :

**Au rez-de-chaussée :**

- Une UAPE
- Un restaurant scolaire

**Au 1<sup>er</sup> étage :**

- Une salle de classe
- L'espace nécessaire pour une deuxième classe dans le futur.

Nous avons aussi pu observer la construction de deux nouvelles salles de gymnastique sur les Communes de Bassins et Le Vaud. La première a été disponible pour la rentrée scolaire 2015-2016. Le Comité de Direction a eu écho, par la presse, de l'inauguration de cette construction sans y avoir été convié.

**III. TRANSPORTS** – Membres au 31 décembre 2015: Mme Anne STIEFEL (rapporteur), Mme Claudine VANAT-GACHET, M. Martin BRYNER.

**Rapport 2015 du Dicastère des Transports de l'AISE :**

**Rapport du Dicastère des Transports de l'AISE :**

**Pour l'année scolaire 2015-2016 sont enregistrés :**

**Au primaire (1P-8P)** : 845 élèves répartis dans 7 villages dont 547 sont déplacés, soit 65% de l'effectif du primaire.

**Au secondaire (9S-11S)** : 341 élèves scolarisés à Begnins uniquement dont 288 sont déplacés, soit 84% de l'effectif du secondaire.

**Quelques chiffres :**

Les élèves inscrits sont répartis de la manière suivante au 31 décembre 2015 :

	Primaire 1P-8P	Secondaire 9S-11S	TOTAL
Bassins	133	69	202
Begnins	156	53	209
Burtigny	36	15	51
Coinsins	34	18	52
Duillier	81	42	123
Le Vaud	153	56	209
Longirod	38	16	54
Marchissy	39	16	55
Saint-George	101	37	138
Vich	70	19	89
<b>TOTAL</b>	<b>845</b>	<b>341</b>	<b>1182</b>

**Organisation des transports**

**Minibus AISE – Communes du haut**

Le minibus de l'AISE assure les transports, chaque jour, des Coteaux de Saint-George jusqu'à Longirod. Il assure également le retour des élèves du secondaire vers les Coteaux lorsque l'horaire CarPostal n'est pas compatible.

**Minibus AISE – Communes du bas**

Tous les jours, le minibus de l'AISE roule entre les villages de Begnins et Duillier avec des élèves de 3P et 4P. Il assure également les trajets à la piscine de Bassins depuis les villages du bas et des allers-retours pour les cours EPH entre Vich et Coinsins si l'horaire CarPostal n'est pas compatible avec celui des cours.

Les frais d'essence et d'entretien sont à la charge de l'AISE alors que le chauffeur est mis à disposition par la société ABC Taxis.

### **ABC Taxis**

ABC Taxis met à disposition de l'AISE un minibus qui assure le transport des élèves de 1P-2P, au départ de Marchissy pour aller à l'école à Saint-George. Puis il prend les élèves de Longirod, Marchissy pour les amener à Bassins.

Pour le haut, un autre véhicule assure le transport entre le village de Bassins et la Cézille.

Pour les villages du bas, deux véhicules roulent. Un entre Burtigny, Begnins et Vich et l'autre entre Vich et Duillier. Nous avons également demandé à ABC Taxis de nous fournir un véhicule sept places pour des élèves scolarisés en 1P-2P, habitant Coinsins et scolarisés à Duillier.

### **Rochat Transports**

A la rentrée 2015-2016, la SAPJV ne roulant plus pour nous, l'AISE a mis en place une collaboration avec Rochat Transports pour un car supplémentaire de 50 places. Un véhicule roule entre Begnins, Vich, Coinsins et Duillier. L'autre, au départ de Burtigny amène les élèves vers les écoles de Le Vaud et Bassins et fait divers allers-retours entre ces deux derniers villages.

### **CarPostal**

Tous les élèves de 9S-11S sont transportés vers Begnins par les courses régulières de CarPostal qui a pu aménager l'horaire de certains trajets de quelques minutes, ce qui nous a permis de faire transporter nos élèves sur leurs lignes. Cependant, une course spéciale a dû être mise en place à la rentrée 2015-2016 et ceci jusqu'au changement d'horaire de décembre 2015. Cette année encore, des doublures sont nécessaires afin de soulager le trafic horaire. En particulier le mercredi à midi au départ de Begnins et tous les matins au départ de Saint-George.

### **« Mobilis » :**

En juin, CarPostal nous informait que le système de forfait mis en place depuis longtemps, ne pouvait être reconduit à la rentrée scolaire 2015-2016 pour les élèves non-bénéficiaires d'un abonnement. Ce forfait servait à financer les trajets, hors abonnement, des élèves qui devaient se rendre d'un village à l'autre pour certains cours, p.ex. EPH, Piscine, ACT/ACM, et ceci en raison des obligations et engagements qui lient CarPostal à la Communauté tarifaire MOBILIS.

Plusieurs séances ont eu lieu avec la DGEO, la Direction et même avec la Préfecture afin de trouver la meilleure solution pour toutes les parties ce qui n'a pas été possible l'école n'ayant pas souhaité entrer en matière.

Afin de permettre aux élèves d'utiliser CarPostal avec un titre de transport valable, l'AISE a été contrainte d'acheter 1'550 billets individuels Mobilis 1 zone qui ont été envoyés aux élèves non bénéficiaires d'un abonnement CarPostal.

Enfin, une convention sur la distribution des billets de groupe est signée entre l'AISE et CarPostal au mois de novembre.

## Conclusion

A nouveau cette année, un travail conséquent a été fait par le Dicastère, tant dans l'organisation des transports que l'envoi des courriers aux parents.

Pour ce qui est de l'organisation à proprement parler, ce sont maintenant, suite à la mise en place des pôles HarmoS, la grande majorité des élèves scolarisés en 5P-11S sont transportés par CarPostal sur le haut et vers Begnins.

Le Dicastère des transports remercie les transporteurs ainsi que leurs chauffeurs pour leur travail et leur disponibilité, il nous est très agréable de savoir que nous pouvons compter sur eux.

**IV. UAPE – Membres au 31 décembre 2015 : Mme Muriel ROSSELET (rapporteur), Mme Claudia ROVELLI WASSER, Mme Ipek TRIGG.**

### Rapport 2015 du Dicastère UAPE de l'AISE :

#### Restaurants scolaires :

L'année 2015 est marquée par l'application de l'harmonisation des cantines dont le préavis a été accepté par le Conseil Intercommunal de l'AISE en octobre 2014. Ce projet est mis en place dès la rentrée scolaire d'août 2015. Un programme informatique de gestion de tous les restaurants scolaires est installé et des séances d'information, destinées aux responsables des différentes structures ainsi qu'aux Municipaux des écoles, sont organisées. Après les six premiers mois, le résultat est satisfaisant, le programme simplifie grandement le travail de tous les intervenants.

**Begnins secondaire:** C'est une moyenne de 150 repas par jour qui sont servis aux élèves du secondaire dans les locaux bien adaptés de la nouvelle école. Mme Stahly, responsable, est entourée d'une équipe efficace et compétente.

Les pique-niqueurs ont la possibilité de se restaurer dans une des classes de l'ancienne école enfantine où des fours à micro-ondes sont mis à leur disposition. Une surveillance est assurée sur place.

**Vich :** le site scolaire de Vich est une extension de l'Esplanade durant les six premiers mois de l'année 2015 puis devient une structure à part entière. La cantine accueille aussi exceptionnellement les élèves qui désirent pique-niquer, puisque certains ne peuvent pas rentrer manger à leur domicile pour des questions de temps et de transport.

Dès la rentrée d'août 2015, l'harmonisation est donc organisée pour les huit restaurants scolaires de notre Association soit pour le primaire: Bassins, Begnins, Coinsins, Duillier, Le Vaud, Saint-George et Vich ainsi que Begnins pour le secondaire.

Les élèves du primaire, inscrits aux différentes cantines, sont surveillés pendant toute la pause de midi et un périmètre de sécurité est établi par les responsables.

#### **Pour rappel les prix des repas sont facturés aux parents de la façon suivante :**

Pour les niveaux 1P-4P : CHF 13.-

Pour les niveaux 5P-8P : CHF 10.-

Pour les niveaux 9S-11S: CHF 8.-

**UAPE :**

Les structures de Bassins, Duillier et Saint-George accueillent les élèves de 4 à 12 ans avant l'école, à midi et l'après-midi jusqu'à 18h30, ceci du lundi au vendredi en périodes scolaires.

**Devoirs Surveillés :**

Les devoirs surveillés des élèves du primaire sont proposés 3 fois par semaine à Vich et Le Vaud ainsi qu'à Begnins pour le secondaire. Ces périodes sont gérées intégralement par l'AISE.

Les devoirs surveillés ont eu lieu uniquement à Vich durant l'année 2015. Par manque d'inscriptions, ils n'ont pas été organisés ailleurs. Des formulaires ont été envoyés aux parents, des annonces faites lors des différentes soirées et les enseignants ont été informés de la possibilité offertes aux élèves. Le site de l'AISE contient tous les liens utiles pour les inscriptions.

**Cours facultatifs :**

Pour les élèves du secondaire, des cours facultatifs sportifs sont organisés pendant la pause de midi à Begnins.

A Le Vaud, un cours « à la découverte de la bibliothèque » a lieu deux fois par semaine avec une petite participation financière des parents.

## Décision

Le Comité de Direction prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

- vu le préavis du CoDir N° 02/2016 du 21 mars 2016 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

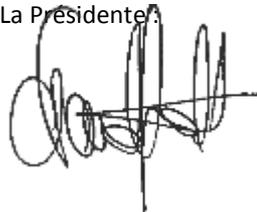
*Il est demandé au Conseil Intercommunal :*

**De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2015.**

Saint-George, le 27 avril 2016

### Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

### Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht